

# Les barrages hydro-électriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes

**Paul Charest**  
professeur,  
Département d'anthropologie, Université Laval,  
conseiller scientifique  
Conseil Attikamek-Montagnais.

Depuis le succès de la campagne de nationalisation de l'électricité en 1962-1963 axée sur le thème "Maîtres chez nous", tout a été bien orchestré pour que nous soyons fiers d'être hydro-québécois. Le service des relations publiques de cet "État dans l'État" qu'est l'Hydro-Québec ne néglige rien pour entretenir ce sentiment de fierté, la preuve la plus récente en étant tout le battage publicitaire et les cérémonies grandioses qui ont accompagné l'inauguration officielle de la centrale LG-2 en octobre dernier. Il est en fait indéniable que l'ingénierie québécoise ait atteint dans le domaine de l'hydro-électricité un niveau d'excellence reconnu internationalement, comme en témoigne d'ailleurs la création récente de la filiale Hydro-Québec International. Les grands aménagements réalisés dans les années cinquante et soixante sur les rivières Bersimis, Aux Outardes et Manicouagan et les gigantesques travaux actuellement en cours à la baie de James ont été salués comme une preuve évidente du savoir-faire québécois. Par ailleurs, le Québécois, n'est-il pas le plus grand consommateur mondial d'électricité!

Cette belle image, savamment entretenue par la publicité officielle tout au long des années soixante, a cependant commencé à se ternir avec l'affaire de la Baie James et a fait place à des prises de position de plus en plus critiques sur le rôle de l'Hydro-Québec, dont la façon de se comporter vis-à-vis le grand public ne diffère guère de celle de n'importe quelle compagnie multinationale. C'est ainsi que le débat public sur l'ensemble des projets d'aménagement de

la baie de James a permis de faire connaître pour la première fois un envers de décor moins reluisant: celui des impacts négatifs sur le milieu naturel et sur les populations autochtones. L'analyse de ces impacts avait été complètement négligée lors de la mise en place des grands barrages et réservoirs du Saguenay-Lac Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord. On avait alors procédé comme si les Amérindiens qui exploitaient les ressources variées de ces territoires depuis des temps immémoriaux n'existaient pas, et on avait complètement ignoré leurs droits de premiers occupants du sol. Bien avant d'ailleurs, soit dans les années 1910, les Attikameks du Haut Saint-Maurice avaient eu aussi à subir un traitement similaire. Qui plus est, les nombreux chercheurs qui se sont efforcés de prévoir dans leurs analyses techniques, écologiques et sociologiques les impacts possibles des aménagements de la baie James, n'ont même pas pensé un seul instant à étudier les effets des barrages antérieurs sur les territoires et sur les populations attikameks et montagnaises. Il est vrai que les groupes amérindiens, dont la structure socio-économique a subi de profonds bouleversements par voie de conséquence, ne pouvaient plus être considérés comme des "vrais Indiens" par les puristes. Ils s'avéraient donc sans grand intérêt pour un certain amérindianisme québécois et on leur a préféré, comme groupe de comparaison, les paysans égyptiens déplacés par le barrage d'Assouan.

Cet article représente un premier effort pour combler — de façon bien provisoire, il est vrai — cet-



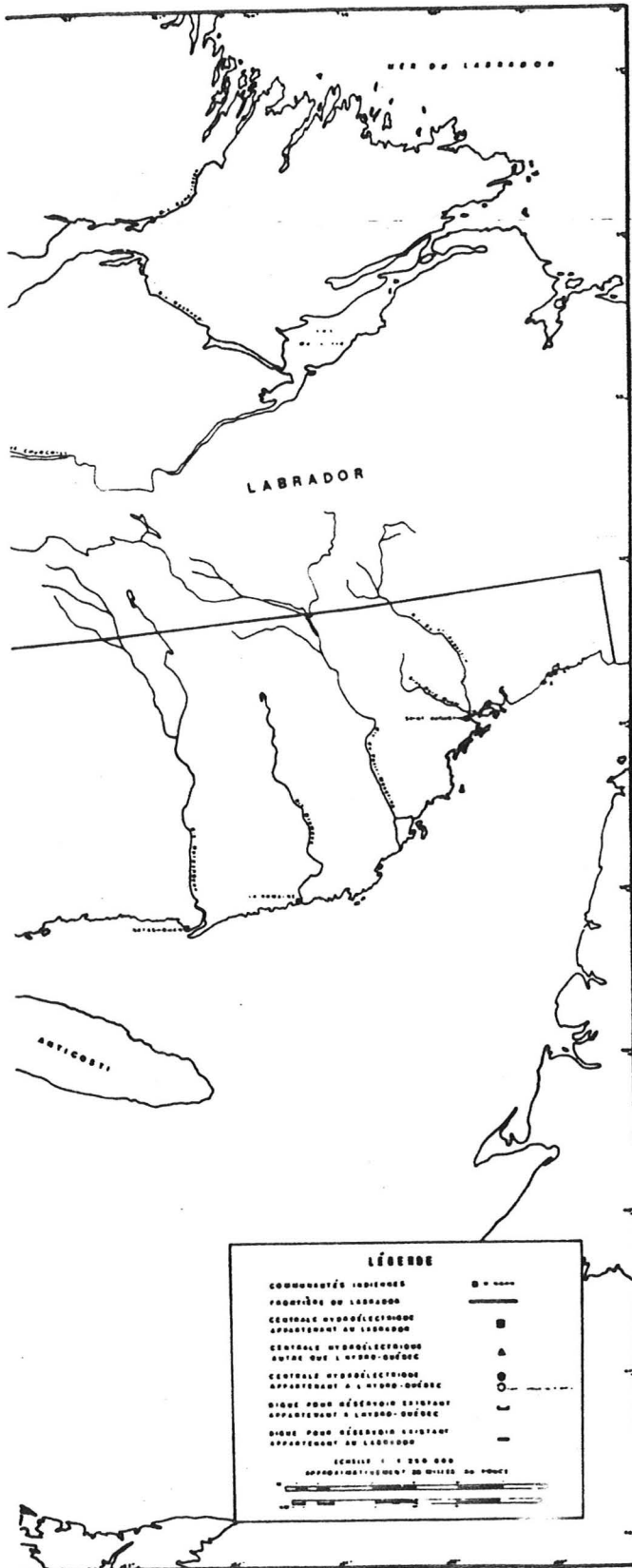
te lacune assez incompréhensible dans nos connaissances des effets des barrages sur les populations amérindiennes du Québec. Pour des raisons de temps et d'espace, j'aborderai dans ce texte uniquement le cas des Montagnais du Lac Saint-Jean et de la Côte-Nord, quitte à revenir dans un numéro subséquent avec celui des Attikameks. L'analyse de ce cas dans les premières parties de l'article sera suivie d'un bref exposé sur les nouveaux projets de l'Hydro en territoire montagnais puis d'une analyse des rapports entre cette société d'État et les groupes autochtones.

## L'Hydro-électricité et l'industrialisation du Québec

Comme l'ont démontré, J. H. Dales — dans son ouvrage de 1957 intitulé *Hydroelectricity and Industrial Development. Québec 1898-1940* — et Hogue, Bolduc et Larouche dans leur tout récent volume (1979), *Québec, un siècle d'électricité*, l'industrialisation de la province de Québec a été étroitement associée dès ses débuts à la production d'hydro-électricité. L'absence d'autres ressources énergétiques telles que le charbon et le pétrole sur le territoire québécois, et des conditions topographiques et hydrographiques favorables ont orienté tout naturellement les investissements de capitaux vers la production de cette énergie constamment renouvelable et non polluante. Toutefois, le développement relativement tardif de la technologie hydro-électrique explique en partie le retard de l'industrialisation du Québec par rapport aux États voisins de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre.

Après un foisonnement, dans les trois premières décennies de ce siècle, de petites centrales locales sur des cours d'eau de faible débit, trois grandes entreprises furent responsables de la plupart des aménagements hydro-électriques d'envergure dans les six dernières décennies: la Shawinigan Water and Power, l'Aluminum Company of Canada (Alcan) et la Commission hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec). Les principales industries qui profitèrent de ces développements énergétiques furent les usines de pâtes et papier et de produits chimiques ainsi que les alumineries. L'implantation de ces entreprises et leur expansion en sol québécois se sont toujours trouvées étroitement liées à l'évolution de la production hydro-électrique.

Confiné d'abord aux régions plus densément peuplées de la vallée du Saint-Laurent et à des affluents facilement accessibles, tels l'Outaouais et le Saint-Maurice, le développement hydro-électrique des immenses bassins hydrauliques du Québec progressa par la suite vers des régions plus périphériques, comme celles du Saguenay-Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord du Saint-Laurent et, plus récemment, de la baie de James. Les premiers groupes autochtones



touchés directement par ces aménagements furent les Attikameks, dont une partie des terres du bassin du Haut Saint-Maurice furent inondées dès 1917 par la création du réservoir Gouin destiné à régulariser le débit des eaux. À ce moment, les Indiens d'Obedjiwan virent leur réserve inondée et ils durent se relocaliser un peu plus haut sur la terre ferme. Les compensations qu'ils reçurent alors pour reconstruire leur réserve totalisèrent \$25,000 tout au plus, mais ils ne bénéficièrent d'aucune compensation pour la perte de quelques-unes de leurs meilleures lignes de piégeage et de plusieurs camps de chasse. Au total, sur une période d'une soixantaine d'années à partir de 1900, pas moins de onze centrales (La Gabelle, Shawinigan 1, 2, et 3, Grand-Mère, La Tuque, Beaumont, La Tranche, Rapide-des-Coeurs, Rapide-du-Lièvre, Rapide Allard) et de cinq barrages-réservoirs (Gouin, Manouan 1, 2 et 3, Mattawin) furent mis en place le long du Saint-Maurice et de ses affluents, affectant ainsi considérablement les terrains de chasse des Attikameks.

Pour leur part, les territoires de chasse des Montagnais, déjà affectés depuis quelques dizaines d'années par la colonisation agricole et la coupe forestière, ont été fortement touchés à partir des années 1940 par la mise en place de treize centrales et de cinq réservoirs d'importance majeure, sans compter les installations d'importance mineure. La multinationale Alcan et la société d'État Hydro-Québec furent les principaux maîtres d'oeuvre de ces chantiers géants. D'ailleurs, depuis la nationalisation de l'électricité par le Québec en 1963, cette dernière société jouit d'un quasi monopole dans la production et la distribution de l'énergie électrique. La compagnie Alcan a toutefois conservé son important réseau de cinq centrales dans le bassin hydrographique du Saguenay-Lac Saint-Jean, continuant ainsi à disposer d'une abondante source d'énergie hydro-électrique à très bas prix pour ses alumineries d'Arvida et de l'Île-Maligne. En territoire montagnais deux autres multinationales opèrent par le truchement de sous-filiales des centrales hydro-électriques dans le bassin de la rivière Manicouagan (barrages McCormick et Hart Jaune).

Suite aux grands travaux d'aménagement hydro-électrique réalisés dans les vingt-cinq dernières années par l'Hydro-Québec dans les bassins des rivières Bersimis, aux Outardes et Manicouagan et à ceux actuellement en cours sur la rivière La Grande à la baie de James, le Québec a acquis une réputation mondiale dans le domaine de la production d'hydro-électricité. Avec une capacité de production installée d'environ 18 millions de KW et une production annuelle de près de 100 milliards de KWh, le Québec vient au premier rang mondial en ce qui concerne la production d'hydro-électricité "per capita". Par rapport à l'hydraulique, la quantité d'électricité produite par d'autres procédés techniques (v.g. thermique, nucléaire) s'avère négligeable, soit moins de 1% en 1976 (*Annuaire du Québec*, 1977/78:976). Une proportion d'environ 20% (ibid) de cette production totale est ex-

portée vers les États voisins de l'Ontario et de New York, mais les quantités d'énergie exportées ont eu tendance à augmenter considérablement dans les deux dernières années. Pour le moment, l'hydro-électricité québécoise sert donc à satisfaire d'abord et avant tout les besoins industriels, commerciaux et domestiques locaux, dans des proportions respectives de 51%, 21% et 28% (*Québec Science* 1979: 148). Les industries de pâte et papier et les alumineries sont les principaux consommateurs industriels d'énergie électrique, représentant à elles seules 73% de la consommation industrielle totale (Vincent, Solange, 1979: 27). Comme le souligne Solange Vincent, ces deux secteurs qui ne fournissent que 9% des emplois mais 28% des exportations représentent en fait des secteurs d'exportation déguisée d'énergie vers notre principal client, les États-Unis (ibid). Au Québec, ces industries se sont justement installées dans des régions périphériques à proximité des abondantes sources d'hydro-électricité et de matières premières. Ainsi, dans les régions qui nous intéressent de plus près, soit le Saguenay-Lac St-Jean et la Côte-Nord, huit usines utilisant la fibre de bois et trois alumineries consommant de grandes quantités d'énergie hydro-électrique se sont implantées sur des territoires qui étaient dans un passé plus ou moins récent des aires de chasse pour les Montagnais. À l'instar des autres régions périphériques du Québec, ces deux régions constituent essentiellement des colonies d'exportation de matières premières peu ou pas transformées vers les centres économiques et industriels américains ou ontariens, d'où elles nous reviennent sous forme de produits finis extrêmement coûteux.

En raison de la diversification récente des usages de l'électricité et de la multiplication des appareils électriques, la consommation d'électricité au Québec a doublé à chaque décennie dans les quelque quarante dernières années. L'Hydro-Québec semble avoir conclu qu'il en serait de même jusqu'à la fin des temps et elle a conçu en conséquence des projets pour harnacher tous les bassins hydrographiques en territoire québécois, même ceux des régions les plus éloignées en pays inuit. Ainsi, à plus ou moins brève échéance, le processus d'industrialisation et de harnachement des rivières qu'ont connu les Attikameks et les Montagnais dans le passé et que connaissent actuellement les Cris, devrait s'étendre progressivement à l'ensemble des territoires de chasse des populations autochtones du Québec. Et si jamais la consommation québécoise d'électricité venait à plafonner, comme il est logique qu'elle le fasse à un moment donné, on nous garde en réserve la possibilité de faire autant d'argent avec nos hydro-dollars qu'en font certains pays arabes avec leurs pétro-dollars. Déjà, notre "peddler" international, l'ex-premier ministre Bourassa, a commencé à faire campagne pour que nous exportions de plus en plus d'électricité vers les États-Unis. Il est dommage que l'eau de nos rivières coule pour rien, nous dit-on en guise de justification, même du côté de l'actuel gou-

**TABEAU 1**

**BARRAGES ET RÉSERVOIRS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA RIVIÈRE PÉRIBONCA**

Centrales	année de mise en service	puissance	
		H.P.	K.W.
Chute-du-Diable	1952	275,000	187,250
Chute-à-la-Savane	1953	285,000	id
Chute-des-Passes Dangereuses	1959-60	1,000,000	742,000
Réservoirs	année de mise en service	superficie	rehaussement du niveau de l'eau
Manouane	1941	122m <sup>2</sup>	35 pi.
Passes-Dangereuses (Péribonca)	1942	151m <sup>2</sup>	110 pi.

Source: Hydro-Québec, Répertoire...

vernement. Ainsi on s'aperçoit tranquillement que des projets immenses et coûteux destinés à l'origine à "chauffer et à éclairer nos maisons" — la consommation domestique ne représente pourtant que le quart de la production d'électricité, rappelons-nous — serviront beaucoup plus les intérêts des grandes entreprises capitalistes, qu'elles aient investi leurs capitaux au Québec, en Ontario ou aux États-Unis.

Toute la question de la production hydro-électrique, comme celle plus vaste de l'énergie d'ailleurs, nécessite un grand débat public pour que toutes les données soient connues et que les grandes décisions soient prises collectivement. Entre autres, les effets des choix énergétiques sur les groupes autochtones, leurs territoires et leurs droits territoriaux représentent une de ces questions encore mal documentée, sauf en ce qui regarde les Cris et les Inuit. Les pages qui suivent viennent donc apporter une étude de cas au dossier, celles des effets négatifs de la mise en place de plusieurs barrages et réservoirs sur les activités traditionnelles de production et la vie sociale des Montagnais de Pointe-Bleue (Oujatchouan) et de Bersimis (Peshiamits)

**Aménagements hydro-électriques en territoire montagnais (1)**

Dans le bassin hydrographique du Saguenay-Lac St-Jean on compte actuellement six centrales hydro-électriques importantes et trois grands réservoirs. Quatre de ces centrales et deux réservoirs ont été réalisés à partir de 1940 par la compagnie Alcan. En

territoire encore occupé par les Montagnais, la mise en place de trois de ces centrales, sur la rivière Péribonca, a affecté directement plusieurs territoires de chasse familiaux exploités jusque-là avec succès. Les principales caractéristiques de ces ouvrages et des réservoirs qui les alimentent sont étudiées dans le tableau 1.

327

Sur la Côte-Nord du St-Laurent, soit en plein territoire de chasse des Montagnais de Bersimis, l'Hydro-Québec et deux compagnies privées, la Québec North Shore et la Québec Cartier Mining, ont réalisé dans trois bassins hydrographiques différents les travaux d'aménagement hydro-électriques suivants (voir tableau 2).

Au total, la puissance hydro-électrique installée dans les vingt-cinq dernières années dans les bassins ci-haut mentionnés dépasse les 10 millions de KW, ce qui représente plus de la moitié de la puissance électrique du Québec. Les territoires de chasse des Montagnais ont donc suivi de principal château d'eau pour le reste du Québec et ont, en conséquence, été fortement bouleversés par ces nombreux aménagements d'importance majeure.

**Effets écologiques des barrages et réservoirs**

Les impacts écologiques des barrages et des réservoirs ne nous intéressent ici qu'en autant qu'ils ont eu des retombées directes ou indirectes sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Montagnais et sur leur vie sociale. Je n'en traiterai

TABLEAU 2

BARRAGES ET RÉSERVOIRS DANS LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES  
DES RIVIÈRES BERSIMIS, AUX OUTARDES ET MANICOUAGAN

	années de mise en service	superficie	puissance	
			H.P.	K.W.
<b>BASSIN DE LA RIVIÈRE BERSIMIS</b>				
<b>Centrales</b>				
Bersimis 1	1956-59		1,200,000	912,000
Bersimis 2	1959-61		900,000	655,000
<b>Réservoir</b>				
Pipmuacan/Lac Cassé	1956	340m <sup>2</sup>		
<b>BASSIN DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES</b>				
<b>Centrales</b>				
Outardes 2	1978		621,000	453,900
Outardes 3	1969		1,034,000	756,200
Outardes 4	1969		864,000	632,000
<b>Réservoir</b>				
Outardes 4	1969	250m <sup>2</sup>		
<b>BASSIN DE LA RIVIÈRE MANICOUAGAN</b>				
<b>Centrales</b>				
M. Cormick	1951-65		452,000	
Manic 1	1967		240,000	184,410
Manic 2	1967		1,360,000	1,015,200
Manic 3	1976		1,608,000	1,183,000
Manic 5	1972		1,768,000	1,292,560
Hart-Jaune	1960		66,000	48,450
<b>Réservoirs</b>				
Lac Ste-Anne	1958	95m <sup>2</sup>		
Manic 5	1972	750m <sup>2</sup>		

Sources: Hydro-Québec, Répertoire...

328

donc que de façon générale et rapide pour accorder davantage d'attention aux impacts socio-économiques dans la partie suivante.

Les bouleversements écologiques des territoires de chasse montagnais affectés par les barrages-réservoirs ont été multiples et ont touché à la fois les écosystèmes aquatiques et terrestres. Dans le cas des milieux aquatiques, des modifications hydrologiques majeures en ont résulté: création de vastes lacs artificiels et variations annuelles importantes de leurs eaux, régulation du débit des cours d'eau en aval des barrages et augmentation des débits moyens annuels. La faune aquatique en a subi directement les contrecoups en ce qui concerne la lo-

calisation des lieux de frai, les habitudes migratoires et alimentaires, la répartition des espèces, les rapports interspécifiques de prédation, etc. Certaines espèces importantes sont disparues localement: c'est le cas en particulier de la ouananiche ou saumon d'eau douce (*Salmo ouananiche*) dans la rivière Péribonca et du saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) dans la rivière Bersimis<sup>(2)</sup>.

En ce qui concerne les écosystèmes terrestres, les habitats riverains qui étaient les plus propices aux mammifères à fourrure tels que le castor, le rat musqué, la loutre, le vison, la martre, ont été inondés par les réservoirs ou rendus inutilisables par les modifications apportées aux débits des rivières harna-

chées et des cours inférieurs de leurs principaux affluents. Les habitats du castor et du rat musqué furent les plus sérieusement affectés. Par contre, les lieux de pâturage de l'original et de nidification des canards sauvages furent moins sévèrement touchés.

La création des réservoirs a aussi inondé plusieurs centaines de milles carrés de territoire forestier. Dans la plupart des cas, les arbres de valeur commerciale furent abattus au préalable et utilisés à des fins industrielles, mais le travail de coupe, de récupération du bois coupé et de déblaiement des débris ne fut pas toujours complété à temps. C'est ainsi que les réservoirs se trouvent encore aujourd'hui encombrés de grandes quantités de bois mort.

Familiers avec la nature comme ils le sont et fins observateurs des moindres variations écologiques, les chasseurs montagnais ont vite saisi l'ampleur des transformations apportées aux écosystèmes qu'ils exploitaient. Les témoignages suivants le démontrent amplement sans qu'il soit besoin d'ajouter d'autres commentaires<sup>(3)</sup>.

#### Modifications hydrologiques:

"Bien là, les inconvénients que tu frappes, c'est encore aujourd'hui le niveau de l'eau; le niveau de l'eau n'est pas stable..."

"...il y a le fond de la rivière, le chenal qu'on appelle ça: c'est changé de place aussi..."

(Raymond Valin)

"Car dans la rivière elle-même, tu n'es pas capable de vivre là, par rapport qu'il y a trop d'inconvénients: il y a l'eau qui monte et qui baisse, tu sais, ça joue de même tout le temps."

(Gérard Siméon)

"Il y avait une grosse chute au lac Onistagan. À partir des Passes, il y a trois chutes encore dans les rapides; quand ils lâchent de l'eau, c'est dangereux pour celui qui connaît pas..."

"... où que c'est planche, à part ça, c'est tout baigné. Avant ça, il y avait des lacs, des chaînes de lacs..."

"Ça, quand ils ouvrent les pelles de la rivière au lac Manouan, tu peux pas passer par la rivière. C'est des gros rapides après ça. Cela barre tout le terrain."

(Jack Germain)

#### Modifications biologiques:

##### a) Le poisson

"... l'eau est pourrie, le bois qui flotte... Après ça, le poisson est détruit."

(Noé Germain)

"Après ça, les poissons ont changé de place aussi. Les frais, c'est la même affaire."

(Raymond Valin)

"Au lac Shipshaw, il n'y a plus un maudit poisson. C'était le meilleur lac pour les truites."

(Jack Germain)

##### b) Les animaux à fourrure

"... tu sais, il y avait du castor sur la rivière et astheure il n'y en a plus de castor. Il ne peut plus se faire de cabane là. Si l'eau monte, ils vont partir avec le courant (...) on dit que le castor arrive tout le temps par la rivière, il n'arrive pas par les bois; il n'arrive pas par les montagnes, le

castor. Ça fait que là, nous autres, on nous a toujours dit de préserver les têtes d'eau. Les têtes d'eau, c'est la tête des rivières et c'est par là que le castor arrive tout le temps. Le castor ne monte pas une rivière, il descend toujours une rivière....

"Mais ils ne peuvent pas entrer dans la rivière comme avant, c'est parce que l'eau est pas stable. Et à part ça, ils ne peuvent pas manger non plus sur les bords. C'est parce que les arbres sont trop éloignés et ils n'auront pas le temps de se sauver, s'il arrivait quelque chose, soit un chasseur, un lynx ou un loup, quelque chose de même. Et pis, tu sais, quand les aulnes sont plus proches, bien là, ils peuvent aller manger et, après ça, ils en ont moins loin à se sauver, parce que ça marche assez mal un castor sur la terre."

(Raymond Valin)

"La barrage a 250 pieds de haut; pour le castor, c'est 250 pieds plus haut. Mais quand le barrage est barré, comme de coutume, la terre est sec là; il doit être loin dans le bois; il n'a rien à manger; il doit être mort... Ils doivent aller plus loin, certain trois à quatre milles plus loin."

(Jack Germain)

"... il y avait du castor ici, un peu, qui surtout sont morts quand ils lâchent l'eau dans l'hiver... Il n'y a plus de rats musqués; ceux-ci ont mangé rien que du bois."

(Jean-Baptiste Dominique)

"du gibier... il ne peut en avoir autant après, par rapport ça dérange, tu sais: le vison, la loutre, le pékan, ils ne peuvent plus aller là, par exemple manger. L'eau joue trop, l'hiver, ils ne peuvent pas traverser ça."

(Gérard Siméon)

## Effets économiques des barrages et réservoirs

Lorsque l'on connaît l'importance que revêt le réseau hydrographique dans les activités cynégétiques et halieutiques traditionnelles des Montagnais, on peut en conclure immédiatement que les effets écologiques des barrages et réservoirs n'ont pu qu'affecter très négativement ces activités de production. Les territoires de chasse partiellement inondés ou touchés par les modifications du régime des eaux ont été abandonnés pour la plupart par leurs utilisateurs. Dans le bassin des rivières Peribonca et Manouane, seulement deux des dix-sept territoires de chasse ont produit des fourrures pendant la saison de 1975-76. Pour la communauté de Bersimis, 47 territoires sur un total de 87 furent touchés par la mise en place des barrages et des réservoirs. Sur ce nombre, la moitié n'avaient produit aucune fourrure en 1975-76, alors que les 23 autres territoires ont donné 302 peaux de castor, soit 30% seulement de la production totale de la communauté. La mise en marché des peaux de castor demeurant l'indice principal de l'intensité des activités de piégeage, la production des autres fourrures — loutre, renard, vison, martre, rat musqué, lynx — suit en gros la même tendance.

Redonnons la parole aux chasseurs montagnais de Pointe-Bleue pour connaître leur perception des

effets négatifs des barrages-réservoirs sur leurs activités traditionnelles:

"Ce barrage-là..., à partir de là jusqu'à Onistagan, c'est une place surtout pour le printemps, la chasse de printemps, le rat musqué. Il y en a plein qui chassaient là, puis astheure, depuis qu'ils ont fait le barrage, il n'y a plus rien. Il y a un peu de castor, mais tu ne peux pas t'abriter rien que sur ça."

"Le lac Péribonca, cela a fait tort à tous les chasseurs; ça a fait tort (...) Il n'y a plus rien (...) Tous sont partis, ils peuvent pas chasser."

(Jack Germain)

"... à partir d'ici, c'est tout baigné. Ça, c'est tout des lacs. Il y en avait plusieurs chasseurs avant ici. Du barrage jusqu'ici, c'est tout baigné ça. C'est tout du terrain perdu ça. C'étaient de belles places à part ça."

(Jean-Baptiste Dominique)

"Car dans la rivière elle-même, tu es pas capable de vivre là, par rapport qu'il y a trop d'inconvénients... tu peux pas tendre les pièges, c'est foutu..."

"... parce qu'on tendait tous nos pièges là, dans la rivière; puis tout le castor descendait là dans les deux rivières Manouan et Péribonca, tu sais. On tendait tout là, dans les rivières. On voyageait là, tu sais; on pouvait vivre là; on vivait là."

"Tu peux pas tendre de pièges dans la rivière, ça joue trop, tu sais. Un moment donné, tu tends un piège, il va être rendu à cinq-six pieds en haut, ou des fois il va être bien noyé, il va avoir cinq à six pieds d'eau dessus. Ça joue de même tout le temps".

(Gérard Siméon)

330

"L'hiver, on est pas capable de traverser la rivière pour aller de l'autre bord à la chasse. Il faut chasser rien que d'un bord de la rivière, l'hiver."

"... tu sais, comme avant ça, qu'on laissait du bagage sur le bord (...) pour une journée, pour le lendemain. On pouvait venir le chercher sur l'écart. Pis, eux autres ont eu l'eau pendant la nuit, puis ça a tout noyé, ça a tout parti. Ça, c'est des Indiens eux autres mêmes que ça a arrivé".

(Gérard Siméon)

"Il y en a qui n'ont pas été avertis quand l'eau est descendue, puis ils ont perdu du bagage. C'est l'Alcan qui a fait ça."

(Jean-Baptiste Dominique)

"Voyez-vous, mon frère, le défunt Bathélémy, il avait un camp, lui, ici, un peu plus haut sur la Péribonca. Il avait un camp là. Ils ont noyé tout le camp, tout le camp a parti."

"Ah, ben craire, ils doivent avoir perdu bien des choses là-dedans, dans cette rivière-là, parce qu'il y avait plusieurs chasseurs là, aller jusqu'aux fourches de la Manouane".

(Jack Germain)

Malgré l'abandon ou la faible productivité des territoires de chasse affectés directement par les barrages et réservoirs, le piégeage maintient assez bien sa position économique tant par le nombre de peaux mises sur le marché que par les revenus qui en sont obtenus. En 1975-76, 102 trappeurs de Ouatouchouan (Pointe-Bleue) ont vendu 5,313 peaux pour une valeur totale aux enchères de \$104,567.00, tandis que 91 trappeurs de Bersimis en ont vendu 1,933 pour une valeur de \$66,703.45. Les revenus provenant de la vente de fourrures

s'élèvent donc à \$1,000.00 par trappeur dans le premier cas et à un peu plus de \$700.00 dans le second. Dans un cas, comme dans l'autre, cependant, les revenus du piégeage ne représentent plus qu'un faible pourcentage des revenus totaux de l'unité domestique. Les emplois salariés temporaires ou permanents et les paiements de transfert de diverses sources — allocations de chômage, allocations familiales, pensions de vieillesse, prestations sociales — constituent dans la plupart des cas au moins les trois quarts des revenus monétaires. La stagnation ou même la baisse des prix de fourrures dans les années soixante n'incitèrent guère les trappeurs montagnais à un effort de piégeage soutenu, bien au contraire. Maintenant que le prix des fourrures a remonté de façon substantielle, l'absence d'un programme valable de développement de cette activité et l'incertitude constante au sujet de l'évolution des prix des fourrures n'encouragent pas à une reprise des activités sur une base stable dans les territoires demeurés productifs. Contrairement aux domaines des pêches maritimes et de l'agriculture, aucun programme économique d'envergure n'a été mis sur pieds depuis la création des réserves de castor dans le but de rendre plus intéressante la poursuite d'une activité de production commerciale qui est la plus ancienne au Québec. En fait, l'élevage des animaux à fourrure a progressivement remplacé le piégeage comme principal secteur de production de peaux brutes (Lamoureux 1978).

Bien que nous ne disposions pas actuellement de données précises sur la question, il semble bien que la chasse et la pêche pour fins de subsistance dans les territoires montagnais affectés par les inondations ou les changements dans les régimes hydrologiques des rivières, aient été affectées de façon à peu près identique au piégeage. La pratique conjointe de ces trois activités tout au long d'un cycle annuel pouvait représenter une stratégie économique viable. Les revenus monétaires du piégeage tombant considérablement, les chasseurs-trappeurs ont beaucoup plus de difficultés à s'équiper et à payer les frais de transport pour de longs séjours sur leurs terrains de chasse. Il faut dire aussi que les réseaux routiers donnant accès aux centrales et barrages ainsi qu'aux aires de coupe des compagnies forestières ont permis aux chasseurs non autochtones de concurrencer en grand nombre les Montagnais sur leurs propres terrains en ce qui concerne la chasse au gros et au petit gibier et la pêche dans les lacs et les rivières. Contrairement au piégeage des animaux à fourrure dans les réserves de castor, les Montagnais n'ont pas l'exclusivité des droits de chasse et pêche sur leurs propres territoires ancestraux. Dans ce contexte, la part des produits de la chasse et de la pêche dans l'alimentation des Montagnais de Pointe-Bleue et de Bersimis semble diminuer progressivement et il serait douteux que cette proportion atteigne celle de 50% environ, relevée pour l'ensemble des communautés crie du Québec (Salisbury 1972: 44).

TABLEAU 3

STATISTIQUES SUR LA PÊCHE COMMERCIALE AU SAUMON  
DANS LA RIVIÈRE BERSIMIS, 1948-1965

Année	Nombre de pêcheurs	Nombre de saumons capturés	Nombre de livres de saumon	Revenus obtenus de la vente
1948	30	—	24,068.5	\$6,441.88
1949	35	1,150	20,316	\$5,039.01
1950	33	918	16,828	\$5,010.82
1951	—	699	14,785.5	\$5,462.18
1952	29	1,058	20,147	\$8,357.55
1953	30	673	11,390	\$4,347.68
1954	27	521	9,354	—
1955	23	774	14,309	—
1956	26	884	15,485	\$8,429.50
1957	22	736	13,689	\$7,753.00
1958	—	—	—	\$7,625.00
1959		pas d'information		
1960		idem		
1961		idem		
1962	32	720	14,054.5	\$9,222.54
1963	31	360	7,124.75	\$4,727.90
1964	—	—	3,000	—
1965		pêche abandonnée		

Sources: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Tel qu'indiqué précédemment, la pêche commerciale au saumon pratiquée dans les eaux de la rivière Bersimis depuis 1948 dut être abandonnée en 1965 en raison de la disparition de ce poisson anadrome. Cette activité de production occupait une trentaine de personnes qui capturaient en moyenne près de 15,000 livres de saumon par année. Avant de décliner brusquement, cette pêche rapporta en 1962 près de \$10,000 de revenus à la communauté de Bersimis. (Le tableau no 3 fournit des données précises sur l'importance de cette pêcherie commerciale).

Si on considère maintenant les répercussions présumément positives des aménagements hydro-électriques, soit l'obtention d'emplois salariés par les Montagnais, seulement quelques dizaines d'entre eux ont été embauchés pour des périodes de temps limitées et pour des salaires inférieurs à la moyenne. Les travailleurs indiens ont surtout été engagés comme guides, canotiers, bûcherons et manoeuvres dans les phases préparatoires de la construction des barrages et comme main d'oeuvre non qualifiée au moment des gros travaux de forage et de coulage du béton. De 1956 à 1958, une cinquantaine d'Indiens de Bersimis ont travaillé à la construction de la centrale de Bersimis 2. Très peu d'entre eux, cependant, ont été employés dans les chantiers subséquents sur les rivières Aux Outardes et Manicouagan. Pourtant, avec la mise en oeuvre de

grands projets miniers et hydro-électriques dans le Moyen-Nord québécois dans les années cinquante et soixante, le ministère des Affaires indiennes escomptait bien que la force de travail indienne s'intégrerait tout naturellement à la main d'oeuvre utilisée pour la réalisation de ces grands développements du capitalisme, comme en témoignent les passages suivants:

"... de nouveaux travaux d'exploitation minière ont absorbé une bonne partie de la main d'oeuvre de Sept-Iles et de Bersimis.

"... on a entamé des relations avec les employeurs, les unions ouvrières et les services de placement pour trouver un débouché pour la main d'oeuvre indienne. On a encouragé les travailleurs en chômage à s'inscrire au Service national de placement de la localité. Dans les seules agences de Bersimis et de Sept-Iles, ces demandes ont permis de placer 150 Indiens d'octobre 1959 à février 1960, comme manoeuvres dans les industries minières, les opérations forestières et comme guides des arpenteurs et géologues."

(Canada, Ministère... 1960; pages 90-91)

"... avec la collaboration de la Commission hydro-électrique du Québec, le placement d'Indiens de Bersimis et de Pointe-Bleue dans les emplois au projet hydro-électrique de la rivière Manicouagan, qui leur fournira de l'emploi continu pendant les dix ou douze années qu'exigera son exécution."

"Bien que le ralentissement du développement économique du pays ait eu une répercussion, en général, sur les occasions d'emploi qui s'offrent aux Indiens, ces exploi-

tations hydroélectriques et minières ont fourni un nombre accru d'emplois, dans certaines régions. Des enquêtes sur la main d'oeuvre indienne ont mis en évidence le degré de chômage qui existe parmi les Indiens, ainsi que le peu d'instruction et de connaissances des métiers qu'ils possèdent et le besoin urgent de programmes spéciaux pour les préparer à divers emplois." (Canada, Ministère 1961: 50)

"Tout indique que plus d'Indiens du Québec nord obtiendront de l'emploi dans les nombreux projets de développement naturel, contribuant ainsi à la croissance économique du pays. Deux cent trente-sept Indiens furent placés dans les catégories suivantes: manoeuvres dans les mines, dans les opérations forestières, guides pour les touristes, arpenteurs et prospecteurs". (ibid, p. 101)

Pour une bonne part, donc, l'utilisation de la force de travail indienne s'est surtout avérée cruciale dans les phases d'exploration d'un arrière-pays encore peu connu et inaccessible autrement que par voie d'eau ou par hydravion. Les connaissances très précises qu'avaient les guides indiens du territoire et des réseaux hydrographiques ont été des plus utiles aux ingénieurs qui ont conçu les grands aménagements hydro-électriques. À titre d'exemple, mentionnons que c'est un Montagnais qui a indiqué à un ingénieur, commençant à désespérer d'en trouver, de vastes dépôts d'argile qui ont servi de matériau étanche dans la construction de digues pour le réservoir de Pipmuagan-Lac Cassé. De façon largement inconsciente, les Montagnais ont ainsi collaboré à leur propre dépossession.

332

Par ailleurs, la prise de possession des terres montagnaises par les entreprises capitalistes, qu'elles soient privées ou étatiques, et la mise en exploitation massive de leurs ressources hydrauliques, minières et forestières ont eu pour effet d'évincer un bon nombre de producteurs montagnais de leurs territoires de chasse. On les considéra dès lors comme une main d'oeuvre disponible ("en chômage") au service des intérêts du pays. La dépossession des Montagnais devait donc s'accompagner en plus de leur prolétarianisation.

## Effets combinés de l'industrialisation

Même si ses progrès ont été moins spectaculaires, la coupe forestière sur les territoires de chasse montagnais a précédé de plusieurs décennies la mise en place des grands aménagements hydro-électriques énumérés précédemment. Elle a commencé en fait un peu avant le milieu du siècle dernier avec l'ouverture des Postes du Roi — alors monopole de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson — à la colonisation agricole à partir de 1837. Les territoires de chasse des Montagnais n'ont cessé dès lors de se rétrécir comme une peau de chagrin (Vincent, Sylvie, 1975: 4-6). Les Montagnais du Saguenay-Lac St-Jean ont dû depuis abandonner successivement les postes de traite de Tadoussac, Chicoutimi et Méta-

betchouan pour se sédentariser sur la réserve de Ouatichouan. Un processus identique de retrait a amené les Montagnais de Papinachois et Betsiamit à se sédentariser sur la réserve de Bersimis.

Limitée d'abord aux cours inférieurs des rivières, la coupe forestière progressera régulièrement vers l'intérieur des terres indiennes avec l'augmentation des besoins de matière première des usines de pâtes et papier établies dans la région du Saguenay-Lac St-Jean dès les débuts du siècle. Actuellement la demande des huit usines de pâte et papier de cette région et de la Côte-Nord est telle que des dizaines de milles carrés de forêt coniférienne sont coupés chaque année pour la satisfaire. Les territoires de chasse montagnais situés les plus près des usines ont ainsi déjà été dévastés par des opérations forestières et rendus totalement ou en bonne partie inutilisables pour une période de dix à vingt ans.

De même, le flottage du bois vers les usines de transformation affecte considérablement certaines parmi les plus belles rivières des territoires montagnais de Pointe-Bleue et de Bersimis. Un total de 520 milles des cours des rivières Ouasiensca, Péribonca, Shipshaw, Escoumins, Sault-au-Cochon, Manicouagan et Toulouostouc sont utilisés comme voie de transport du bois de pulpe (Gagné, Lemieux Lévesque, 1979: 4-8). La mise en place de plusieurs écluses et barrages que supposent des opérations de drave, de même que la pollution des rivières par les déchets ligneux, la destruction des lieux de frai et de stocks de poisson, l'impossibilité pour les Indiens de circuler en canot sur ces cours d'eau, constitue autant d'inconvénients pour la pratique des activités traditionnelles.

Deux développements miniers ont aussi touché les territoires de chasse des Montagnais de Pointe-Bleue et de Bersimis, mais moins sévèrement que les exploitations forestières. À partir des années trente, la zone de Chibougamau-Chapais, située à la frontière des territoires de chasse des Montagnais de Ouatichouan et des Cris de Mistassini, vit naître plusieurs entreprises minières encore en opération de nos jours. Les activités minières étant de nature plutôt ponctuelle, les dégâts aux territoires de chasse s'avèrent en conséquence plus limités. Cependant, si on regarde du côté des effets indirects de ces activités d'extraction de ressources primaires, la présence d'une route allant de St-Félicien à Chibougamau a rendu plusieurs terrains de chasse montagnais directement accessibles à un nombre considérablement accru de chasseurs et pêcheurs non autochtones. Par contre, du côté des territoires de chasse des Montagnais de Bersimis, la mise en opération de la mine de fer du lac Jeanine et la création de la ville de Gagnon par la Quebec Cartier Mining, filiale à part entière de la U.S. Steel, au début des années soixante, a eu peu d'impact sur la communauté de Bersimis. Par contre, ce sont les territoires des Montagnais de Sept-Iles qui sont traversés par la ligne de chemin de fer utilisée pour le transport du minerai jusqu'aux quais d'expédition de Port-Cartier.

Finallement, l'industrialisation et l'urbanisation de ces régions productrices de matières premières a développé chez les populations non autochtones des besoins d'utilisation des territoires forestiers pour des fins récréatives. Les clubs privés de chasse et pêche et les chalets se sont ainsi multipliés en terre montagnaise. Avant la réforme du printemps 1978 de l'ancien système québécois d'accès privilégié à la chasse et à la pêche, on pouvait compter plusieurs dizaines de clubs privés de chasse et pêche sur les territoires de chasse des communautés de Pointe-Bleue et de Bersimis. On y retrouve aujourd'hui huit Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) totalisant 8,806 km<sup>2</sup> de territoires parmi les plus giboyeux (MTCP 1979).

Le nouveau système de gestion ayant attiré un nombre beaucoup plus considérable de chasseurs et pêcheurs dits "sportifs", la pression accrue sur les ressources cynégétiques et halieutiques a réduit d'autant la possibilité pour les Indiens de chasser et de pêcher pour leur propre subsistance. Comme il a été démontré précédemment, ce nouvel empiètement sur les territoires montagnais a été grandement facilité par la présence de nombreux chemins de pénétration construits pour les besoins des opérations forestières et minières et pour la mise en place des barrages et des réservoirs. Lorsque la concurrence avec les non autochtones devient trop forte sur leurs territoires, les chasseurs-trappeurs montagnais finissent par aller chasser ailleurs ou par délaisser progressivement leurs activités ancestrales. Malgré les activités de prédation de milliers de chasseurs et pêcheurs blancs en territoires indiens, certains chroniqueurs de chasse et pêche, en particulier ceux écrivant dans le Journal *Le Soleil* et la revue *Québec Chasse et pêche*, prétendent sans sourciller que ce sont les autochtones qui s'avèrent les principaux responsables de la diminution du gibier et du poisson.

Si on ajoute aux effets écologiques et socio-économiques négatifs des barrages et réservoirs ceux de la coupe forestière, de l'exploitation minière et des loisirs cynégétiques et halieutiques des travailleurs blancs, force est de constater que dans ces conditions d'une pénétration industrielle de plus en plus accentuée, la poursuite des activités s'en trouve considérablement compromise. En fait, ce qui s'avère surprenant, c'est que, malgré tout, près de deux cent trappeurs des communautés de Oulatchouan et de Bersimis continuent à produire plus de 8,000 peaux de fourrure par année.

### **Conséquences: sédentarisation et prolétarianisation des Montagnais**

Le processus de sédentarisation des groupes nomades de chasseurs-trappeurs montagnais a suivi le même rythme que celui de la pénétration du capitalisme industriel sur leurs territoires. Lent au

début de la colonisation agricole et de l'exploitation forestière par des scieries commerciales, il s'accéléra progressivement avec la venue des usines de pâte et papier et des alumineries, pour atteindre sa phase finale dans les trente dernières années avec la mise en place des nombreux aménagements hydro-électriques dont les effets viennent d'être décrits. La communauté de Oulatchouan, dont la réserve est située à proximité d'une petite ville industrielle et commerciale, fut touchée plus rapidement que celle de Bersimis, plus isolée, car dès le début du siècle une vingtaine d'unités de production s'étaient engagées en permanence dans l'agriculture. Dans le cas de Bersimis, la sédentarisation fut plus récente et plus rapide. L'exploitation forestière sur le territoire et à proximité de la réserve, ainsi que les travaux de construction des barrages qui se sont poursuivis à peu près sans interruption depuis 1950, en ont été les principaux éléments moteurs.

Outre la possibilité d'obtenir des emplois salariés, les autres causes de la sédentarisation furent les suivantes: 1. le statut juridique des réserves défini par la *Loi sur les Indiens* qui accorde à ces derniers une protection relativement efficace contre les multiples entreprises des Blancs; 2. l'existence d'établissements commerciaux; 3. la présence permanente de missionnaires et de lieux de culte; 4. la scolarisation obligatoire des enfants indiens depuis une vingtaine d'années; 5. la mise en place de services de santé tels que dispensaires, infirmières, visites médicales périodiques, etc.; 6. l'occupation de maisons de plus en plus confortables; 7. le service postal et la distribution périodique des différents chèques de prestations sociales. Commerçants, missionnaires et agents gouvernementaux se sont donc joints aux promoteurs industriels pour inciter les Montagnais à se sédentariser à un point fixe à la marge de leurs territoires de chasse. Leurs actions combinées ont eu le même aboutissement commun, recherché plus ou moins consciemment: la libération des terres indiennes et l'accaparement de leurs abondantes ressources naturelles par des entreprises capitalistes.

Pouvant difficilement résister aux pressions venant de toutes parts, les Montagnais ont été forcés de délaisser leurs lignes de piégeage et leurs activités cynégétiques ancestrales pour des emplois salariés qui ont pu leur offrir un apport monétaire devenu nécessaire aux moments difficiles engendrés par la chute de la production ou du prix des fourrures. Les qualifications de la force de travail montagnaise ne correspondant pas encore aux différentes exigences des entreprises industrielles — malgré la scolarisation forcée des jeunes Indiens — les travailleurs indiens constituent une main d'oeuvre de réserve sous-payée à laquelle on fait appel soit pour des tâches en continuité avec les occupations traditionnelles, telles que celles de guides, canotiers, garde-feu, etc., soit pour des tâches de manoeuvres, principalement en milieu forestier. On n'embauche ces tra-

vailleurs en dernier ressort que lorsque personne d'autre n'est facilement disponible et le chômage saisonnier ou permanent les guette constamment au moindre soubresaut de l'économie nationale. De producteurs indépendants qu'ils étaient sur leurs territoires de chasse, la grande majorité des chasseurs-trappeurs montagnais de Pointe-Bleue et de Bersimis sont devenus rapidement des prolétaires dans le cadre de rapports de production capitalistes.

## Et les futurs barrages de l'Hydro-Québec en terre montagnaise?

334

Depuis quelques années, l'Hydro-Québec lorgne à nouveau du côté des territoires montagnais pour y réaliser d'autres "grandes oeuvres". Ne vient-elle pas d'annoncer la mise en chantier prochaine d'une seconde centrale à proximité de celle de Manic 5! Plus à l'est, en territoire pour ainsi dire "vierge" de son intervention, la puissante société d'État convoite la rivière Romaine qui se jette à proximité de Havre St-Pierre, comme elle s'intéresse aussi de façon bien particulière à l'Ashuapmouchouane au Lac St-Jean. Les études d'avant-projet qu'elle a effectuées dans les bassins de ces deux cours d'eau depuis quelques années en sont maintenant rendues à leur phase terminale. Son appétit ne s'arrête pas là et elle a aussi entrepris des études préliminaires sur plusieurs grandes rivières de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, dont la Moisie, la Magpie, la Natashquan et la Petit Mécatina. Le potentiel de production hydro-électrique des rivières de la Côte-Nord coulant à l'est de la Manicouagan est évalué à 5,000,000 de kw environ, dont 1,500,000 pour la seule rivière Romaine (*Hydro-Presse*, 1971: 3; 1973: 3). Selon les premiers plans des ingénieurs, ce dernier cours d'eau serait harnaché par quatre centrales et recevrait une partie des eaux du bassin supérieur de sa voisine immédiate, la rivière St-Jean. Celle-ci étant une des meilleures rivières à saumon de la Côte-Nord, il y a tout lieu de s'inquiéter pour la survie de ses stocks de saumon, si ce détournement a lieu. De son côté, la rivière Ashuapmouchouane serait aussi aménagée à l'aide de quatre centrales qui produiraient 720,000 kw au total. Parmi les autres aménagements majeurs de la Côte-Nord, il y aurait les suivants: Magpie, 300,000 kw; Natashquan, 544,000 kw; Petit Mécatina, 1,000,000 kw; Moisie, 1,287,000 kw. On envisage aussi le détournement d'une partie des eaux du lac Caniapiscau vers la Côte-Nord ainsi que la création de réservoirs sur les rivières Opocopa, Aux Pékans, Caopacho, Nipissis et Ouapetec (*Hydro-Presse*, 1971: 3). D'autres aménagements mineurs sont prévus pour les rivières St-Augustin, St-Paul, Coxipi, Brador, etc. Les planificateurs de l'Hydro-Québec jouent avec les bassins de rivières, inondant ici, détournant là, multipliant les barrages et les digues, comme d'autres jouent à déplacer les pièces d'un échiquier.

Bien que l'Hydro ait dépensé jusqu'à maintenant plus d'une vingtaine de millions de dollars dans des études préliminaires et d'avant-projet sur les rivières de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord, on semble pas savoir encore très exactement à quel moment ces cours d'eau seront harnachés. Dans le cas des rivières Ashuapmouchouane et Romaine on a avancé diverses hypothèses selon lesquelles les travaux de construction proprement dits pourraient débuter autour des années 1983, 1984 ou 1985. Ces possibilités ont été évoquées en mai dernier lors d'une rencontre entre des représentants de la société d'État et l'assemblée générale du Conseil Attikamek-Montagnais, composée de deux délégués de chacune des 12 bandes attikameks et montagnaises. Par contre, des prévisions d'investissements de l'Hydro pour les dix prochaines années s'élevant à 35 milliards ont été divulguées dans les journaux récemment et on n'y constate aucun projet majeur pour le Lac St-Jean et pour la Moyenne et la Basse Côte-Nord. Un esprit machiavélique pourrait imaginer que la toute puissante Hydro-Québec laisse circuler des rapports incomplets pour prendre ensuite tout le monde par surprise... Quoiqu'il en soit, le Journal *Le Soleil* titrait le 25 août dernier que "La Romaine ne sera pas harnachée avant 1990", à partir d'informations obtenues, semble-t-il, du cabinet du Ministre de l'Énergie.

On aurait pensé que l'Hydro-Québec aurait tiré certaines conclusions positives de ses déboires dans ses rapports avec les autochtones de la Baie James et des terres arctiques. Elle en a tiré, certes, mais pas nécessairement dans le sens auquel les Amérindiens et les autres citoyens ordinaires se seraient attendus. Suite aux protestations sur ses façons de procéder sans consulter les populations les plus directement concernées par ses travaux, l'information et une certaine forme de consultation font maintenant partie des études d'avant-projet. Cependant, comme l'a souligné un document du Comité pour la défense des droits autochtones (Ligue des droits et libertés) publié le 11 août 1978, l'information et la consultation se font plutôt à sens unique puisqu'elles ne donnent pas le choix aux populations locales de refuser ou de modifier les projets que l'Hydro a pensés pour elles (*Le Devoir*, 15-08-78, p. 4).

De même pour s'éviter des réactions collectives de la part des populations amérindiennes et blanches de la Côte-Nord, l'Hydro a décidé d'utiliser une vieille tactique, celle de "diviser pour régner". Elle aborde son vaste programme de développement hydro-électrique sur la Moyenne et la Basse Côte-Nord, bassin hydrographique par bassin hydrographique. Ainsi, on n'a informé et consulté jusqu'à maintenant que les populations des communautés situées à proximité de la rivière Romaine, soit celles de Magpie, Rivière St-Jean, Longue Pointe de Mingan, Mingan, Havre St-Pierre. Comme le mentionne le Comité pour la défense des droits autochtones, "l'Hydro-Québec a isolé la communauté de Mingan des autres com-

munautés indiennes de la Côte-Nord" (Ibid). Par ailleurs, la société d'État procède comme si les Montagnais de la Côte-Nord n'avaient pas, en tant que premiers occupants de leurs terres ancestrales, des droits différents de ceux des non autochtones qui sont venus s'y établir au milieu du siècle dernier. Finalement, l'Hydro-Québec a omis, pendant les premières années de ses études préliminaires, d'entreprendre des démarches auprès de l'organe politique officiel représentant tous les Montagnais, en particulier pour tout ce qui concerne les droits territoriaux, soit le Conseil Attikamek-Montagnais. Depuis mai 1979, il y a eu cependant deux rencontres entre les deux organismes mais qui n'ont guère été au-delà de la transmission d'informations de la part de l'Hydro-Québec.

D'un autre côté, les services techniques de l'Hydro se montrent plutôt "discrets" dans la diffusion vers les Montagnais de leurs projets précis et des résultats de leurs études préliminaires. Encore ici, un esprit mal tourné pourrait aller jusqu'à penser qu'on essaie parfois de manipuler les résultats des recherches. "Citons deux exemples: une étude de Jean Morisset réalisée en 1976 n'a jamais pu être disponible malgré des demandes réitérées; le rapport d'Archéotec sur *L'étude de l'utilisation des ressources du territoire de la Romaine, de la période préhistorique à la période contemporaine* a été transmis au Conseil Attikamek-Montagnais amputé des neuf pages de Conclusion et recommandations (pages 202-210). La société d'État voudrait aussi contrôler à sa guise les recherches dans les domaines de l'occupation préhistorique des territoires de chasse et de leur utilisation contemporaine. Dans ce domaine, ses représentants ont toutefois reçu jusqu'à maintenant un refus ferme de la part de la bande de Mingan. Ajoutons finalement que le Conseil Attikamek-Montagnais n'a jamais été informé, ni consulté au sujet d'un vaste inventaire écologique touchant les territoires montagnais de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord et qui est en cours de réalisation sous la forme d'études réalisées conjointement par Hydro-Québec, Environnement Canada et le Service de protection de l'environnement du Québec. À l'Hydro, on compte beaucoup sur l'usure du temps pour avoir raison des opposants, en attendant de faire intervenir les négociateurs gouvernementaux, une fois que les informations auront été toutes bien contrôlées.

Il faut dire que lors des travaux antérieurs de harnachement des rivières Bersimis, Aux Outardes et Manicouagan, l'Hydro-Québec ne s'était absolument pas soucée des droits des Montagnais et n'avait non plus rencontré aucune résistance. Le passage suivant, tiré de la biographie d'un missionnaire ayant oeuvré à Bersimis, constitue un exemple type de la façon dont était décidé le sort des Amérindiens à l'époque:

"Dès mon arrivée en 1948, une occasion s'offre à moi de leur procurer du travail, et je mets tout en oeuvre pour en tirer profit. L'ingénieur Bastien de l'Hydro-Québec vient

me voir et m'organise un voyage en avion pour survoler les rivières Bersimis, Outardes et Manicouagan, en vue de projets de grande envergure dans le domaine de l'électricité. En autant que nous étions concernés, vu que la Bersimis borde notre réserve, l'ingénieur voulait connaître mes réactions. Je n'ai pas manqué de lui dire que nous ne boudions pas l'entreprise, mais à condition que nos Indiens y prennent part à titre de travailleurs. Aussitôt un rapport complet de l'entrevue est présenté à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province, et, de 1948 à 1958, l'Hydro harnache à deux endroits la rivière Bersimis. Le projet est de l'ordre de 500 millions et mes Indiens sont employés en priorité comme guides aux ingénieurs ou comme défricheurs des lignes de transmission électrique qui traversent la forêt de Bersimis à Québec. Des centaines d'entre eux, pour dix ans de temps, touchent donc de très gros salaires, et toute la vie économique du village s'en ressent. Il en résulte en outre que nos ouvriers se font apprécier par leur talent et par leur maniabilité. En conséquence, lorsque plus tard de 1958 à 1968 l'Hydro construira les gros pouvoirs de Outardes et Manicouagan, l'on fera de nouveau appel à la main d'oeuvre indienne. D'une chose à l'autre, et toujours à cause de leur réputation d'excellents travailleurs, ils seront employés des années durant par la voirie lors de la construction de la grande route nationale asphaltée de Tadoussac à Sept-Iles. J'étais bien loin de m'imaginer, lors de mes courts entretiens avec l'ingénieur Bastien, que ma prise de position d'un moment ouvrirait la porte à une aussi fructueuse aventure".

(Labrèche et Tremblay, 1976: pages 127-128)

Tardivement, les Montagnais de Bersimis ont protesté contre la spoliation de leurs droits ancestraux et le bouleversement de leurs territoires de chasse. En 1973, à l'occasion de la négociation de droits de servitude de lignes à haute-tension devant passer sur les terres de la réserve pour la somme forfaitaire de \$50,000, ils ont obtenu une somme additionnelle de \$150,000 pour des "dommages causés en dehors du territoire de la réserve et pour acheter la paix". Cette entente réalisée en "catimini" dans le contexte des revendications des autochtones de la baie de James qui ont reçu pour leur part \$225,000,-000 uniquement en compensations monétaires, pourrait facilement apparaître aux personnes soucieuses d'équité et de justice comme un abus de confiance pur et simple. Ce tour de passe-passe, demeuré inconnu du grand public jusqu'à ce que le journaliste André Lamoureux en fasse mention dans le numéro de juillet 1978 de la revue *Québec-Science* (p.36), a certainement dû passer pour un haut fait d'armes dans les hautes sphères de l'Hydro-Québec. Ne tenant pas à réveiller les morts, il n'est pas surprenant que la respectable Commission hydro-électrique de Québec ait demandé à son service du contentieux de répondre à une simple demande d'informations sur le type de compensation qu'avaient reçue les Montagnais de Bersimis pour l'inondation de leurs terrains de chasse dans la région du réservoir Pipmuacan-Lac-Cassé. Cette lettre datée du 16 mai 1978, affirme, entre autres, qu'il "est impossible de vous faire parvenir les renseignements que vous demandez" parce que les dossiers qui contiennent les "renseignements qui vous intéressent ont été détruits". Il apparaît aberrant que

l'Hydro-Québec n'ait pas conservé de dossiers sur une question aussi importante et, si tel était le cas, il faudrait se poser bien des questions...

Le texte de l'entente passé entre la bande de Bersimis — via le ministère des Affaires indiennes — et l'Hydro-Québec comporte la description du territoire touché par la dite entente. Aucune carte, cependant, n'accompagnait le texte préparé par les services juridiques de l'Hydro-Québec. Après coup, on s'est aperçu que le territoire mentionné était à peu près trois fois plus vaste que le territoire même de la bande et englobait entre autres les villages d'Alma et de Gagnon et couvrait toute la partie littorale de la Côte-Nord entre Tadoussac et la rivière St-Jean. Autre exemple des façons de procéder de l'Hydro-Québec!

336 Dans toute la question de l'électricité et de l'énergie au Québec, la société d'État Hydro-Québec s'est comportée jusqu'à maintenant comme n'importe quelle multinationale à la recherche de rentabilité et de gros profits. De même, depuis Manicouagan elle a été prise du vertige des grandeurs et elle ne veut rater aucune occasion de réaliser des premières mondiales. Il est vrai que le mandat qui lui a été confié par le gouvernement du Québec et qui est de produire de l'électricité au plus bas coût possible la pousse dans ce sens. Il serait sûrement temps d'introduire dans le mandat officiel de l'Hydro des préoccupations écologiques et sociales. Il faudrait aussi que tout le débat autour des grandes options énergétiques de la société d'État, comme tout le débat énergétique en général, se fasse sur la place publique. Si l'avenir énergétique du Québec se trouve principalement dans l'électricité et plus spécifiquement dans l'hydro-électricité, comme le laisse entrevoir le Livre Blanc du ministre Joron (*Politique québécoise de l'énergie, Assurer l'avenir*), tous les résidents du Québec devraient pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur cette question fondamentale pour l'avenir de notre société. Les autochtones doivent occuper une place particulièrement importante dans ce débat, car, comme par le passé, les futurs développements hydro-électriques affecteront leurs territoires ancestraux, leurs droits territo-

riaux, l'utilisation des ressources traditionnelles et leurs structures communautaires.

## Conclusion

### Les barrages et les revendications territoriales des Montagnais

Dans le contexte actuel, il est certain que les futurs aménagements de l'Hydro-Québec au Lac St-Jean et sur la Côte-Nord rencontreront une opposition croissante des populations locales, en particulier des groupes amérindiens. Déjà quelques organismes, tels la Ligue des droits et libertés et la Commission des droits de la personne, et des leaders, conseils de bande et associations amérindiennes se sont inquiétés publiquement des projets et des façons de procéder de l'Hydro-Québec. Récemment, le journaliste Jacques Keable faisait le point sur la question dans un article intitulé "D'égal à égal sur la Côte-Nord" (*Québec Science*, septembre 1979) et dans lequel la position des Montagnais était très mal définie pour la bonne raison qu'ils n'avaient pas été invités à faire connaître leur position.

Dans le numéro de *Recherches Amérindiennes* (vol IX no 3), le Conseil Attikamek-Montagnais a rendu publique sa position de base en ce qui concerne ses droits territoriaux, position fondée sur l'inaliénabilité des terres ancestrales et sur la nécessité de contrôler l'utilisation des ressources naturelles des territoires pour des fins de développement socio-économique autogéré. Toute la question des futurs développements hydro-électriques de l'Hydro-Québec ou de tout autre projet d'exploitation des ressources naturelles des territoires montagnais doit s'inscrire désormais dans le contexte de ces positions et revendications fondamentales. En conséquence, les Montagnais exigeront de l'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec que tout nouvel aménagement hydro-électrique soit écarté tant et aussi longtemps que la question des droits territoriaux ne sera pas résolue à leur satisfaction.

#### Notes:

- (1) Les informations pour cette partie de notre article ont été recueillies par Gérard Fortin.
- (2) Notons au passage que M. Guy Chaumont, vice-président de l'Association des pêcheurs sportifs de saumons du Québec, attribue, dans son ignorance des faits réels, la disparition du saumon dans la rivière Bersimis à la pêche au filet par les Montagnais (*Québec Chasse et pêche*, mai 1979, p. 108). Tous les faits démontrent, au contraire, que le saumon, qui faisait l'objet d'une pêche commerciale importante par plusieurs membres de la communauté de Bersimis, a disparu rapidement au début des années soixante en raison de la mise en place de la centrale de Bersimis 2.

- (3) Ces témoignages ont été recueillis par Gilbert Courtols auprès des chasseurs de Pointe-Bleue ayant leurs territoires de chasse dans le bassin de la rivière Pérignonca.

## Références:

- ARCHÉOTEC Inc., 1979: "Étude de l'utilisation des ressources du territoire de la Romaine, de la période préhistorique à la période contemporaine". Montréal, Les entreprises Archéotec Inc.
- CANADA (GOUVERNEMENT DU), 1970: Loi concernant les Indiens. An Act Respecting Indians, S.R., c. 149, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- (MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION, DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES), 1950-1966: Rapports annuels, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CHAUMONT, Guy, 1979: "Lettre à l'éditeur", dossier "Les Amérindiens et la faune: réaction à un éditorial", in *Québec chasse et pêche*, mai, pages 107-108.
- CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, 1979: "Nishastanan nitasinan", in *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol IX no 3, 1979.
- DALES, John H., 1957: *Hydroelectricity and Industrial Development. Québec 1898-1940*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- GAGNÉ, G., G. LEMIEUX & Y. LÉVESQUE, 1979: *Le flottage des bois au Québec: peut-il être abandonné?* Québec, Ministère des Terres et Forêts.
- HOGUE, C., A. BOLDUC & D. LAROUCHE, 1979: *Québec, un siècle d'électricité*. Montréal, Libre Expression.
- HYDRO-PRESSE, 1971: "À l'est de Manic, sur la Côte-Nord, un potentiel de 5,000,000 de kW", fin octobre, p.3.
- 1973: "La rivière Romaine: un potentiel de 1500 MW", mi-juin, p. 3.
- HYDRO-QUÉBEC, 1975: *Répertoire des réservoirs et des centrales électriques en service*. Montréal, Service Équipement de production.
- KEABLE, Jacques, 1979: "D'égal à égal sur la Côte-Nord?", in *Québec Science*, septembre, pages 22-29.
- LABRÈCHE, Lionel & Laurent TREMBLAY, 1976: *Le poids du jour*. Montréal, Rayonnement, 173 p.
- LAMOUREUX, André, 1978: "La fourrure en cage", in *Québec Science*, juillet, pages 31-38.
- LE DEVOIR, 1978: "L'Hydro-Québec et les Indiens de la Côte-Nord", mardi, 15 août, p. 4.
- LE SOLEIL, 1979: "La Romaine ne sera pas harnachée avant 1990", samedi 25 août, p. A 10.
- QUÉBEC (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE), 1978: *La politique québécoise de l'énergie — Assurer l'avenir*. Québec, Éditeur officiel.
- (MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE), 1977-78: *Annuaire du Québec 1977/1978*. Québec, Éditeur officiel.
- (MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE), 1979: *Chasse 79 - La chasse au Québec - La chasse dans les ZEC*. Québec, MTCP, carte, texte et liste des ZEC.
- QUÉBEC SCIENCE (éd.), 1979: *Face au nucléaire*. Sillery, Magazine Québec Science.
- SALISBURY, Richard & al. I., 1972: *Le développement et la Baie James. L'impact socio-économique du projet hydro-électrique*. Montréal, Programme in the Anthropology of Development, McGill University.
- VINCENT, Solange, 1979: *La fiction nucléaire*. Montréal, Québec/Amérique. 337
- VINCENT, Sylvie, 1975: "L'espace montagnais, non pas pays mais peau de chagrin". In *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol 5, no 2.